



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	22.04.2021
Titre du projet du marché	PeB - Agrandissement du dépôt de bus - Mandat d'architecte
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	219021
N° de la publication SIMAP	1189395
Date de publication SIMAP	01.04.2021
Adjudicateur	Transports publics de la région lausannoise SA
Organisateur	Transports publics de la région lausannoise SA, à l'attention de Service des Achats, Ch. du Closel 15, 1020 Renens, Suisse, E-mail: marchespublics@t-l.ch, URL www.t-l.ch
Inscription	SIMAP ou organisateur, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	23.04.2021 Seules les questions posées par écrit et en rapport avec l'objet de l'appel d'offres seront prises en considération. Les questions doivent parvenir à l'organisateur sur le site www.simap.ch. Les réponses seront publiées sans mention d'origine des questions, sur le site www.simap.ch et transmises par email à tous les candidats ayant remis une adresse email valable.
Rendu documents	18.05.2021 à 12H00 Seules les offres qui parviennent complètes et dans le délai requis seront prises en considération. Le cachet postal ne fait pas foi, il appartient au soumissionnaire de tout mettre en oeuvre pour respecter cette échéance de dépôt de son offre auprès l'adjudicateur.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'AIMP, à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandats d'architecte et de coordination globale BIM. Le mandataire groupe ARCHI, objet du présent marché, sera responsable de la direction générale du projet, de la coordination de tous les intervenants, du projet architectural, de la direction des travaux ainsi que de la coordination globale pour la mise en place de la méthodologie collaborative BIM.
Description détaillée des prestations / du projet	Agrandissement du dépôt des bus de Perrelet (PeB). Montant indicatif B du projet (CFC 1, 2 et 4) estimé à CHF 50'000'000.00 HT. Prestations ordinaires selon SIA 102, SIA 112, phase 32 à 41 en tranche ferme, phase 51 à 53 en tranche conditionnelle.
Communauté de mandataires	L'association de bureaux est limitée à quatre membres.
Sous-traitance	La sous-traitance est limitée à 20% de la valeur du marché. La sous-traitance pour les prestations d'architecte (incluant la direction générale de projet et la direction des travaux) n'est pas autorisée.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> Luca Tassinari : Chef de projet général du projet Andrea Rosoli : Responsable infrastructures et bâtiments Vincent Vouillamoz : Chef de projet Architecture Anne Justes : Acheteuse
	Suppléants : <ul style="list-style-type: none"> Didier Laubscher : Responsable domaine génie civil Fernando Blanco : Architecte Benoit Marchand : Acheteur

Conditions de participation	Ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui ont la qualité et l'aptitude à répondre à cet appel d'offres quant à la nature du marché, et qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.
Critères d'aptitude	Voir conditions de participation.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Offre financière 45% (Méthode T2)(Temps consacré pris en compte Méthode T4) C2 : Organisation pour l'exécution du marché 20% C3 : Qualités techniques de l'offre 20% C4 : Organisation interne et développement durable 5% C5 : Références du soumissionnaire* 10% Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5. * critères et sous-critères éliminatoires si le soumissionnaire est jugé insuffisant sur ces aspects (ou note inférieure à 3/5). Pour le surplus, veuillez vous référer au chapitre 5.16 de la présente pièce.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144 mais aucun membre n'est externe à l'adjudicateur.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013. Cependant il respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

